Parlons Vélo! Municipales 2020 Reims (51100)

Réponses de Thierry Wippler, au nom de la liste « FAISONS RESPIRER REIMS Liste dirigée par Eric QUENARD »

- le 06/02/2020 à 22:36 -

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1: je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Le comité vélo composé d'élus, de techniciens et d'association(s) de cyclistes se réunira au minimum 4 fois par an.

Entièrement d'accord. Le développement du vélo à l'échelle de la ville et du Grand Reims mérite nécessairement par un plan vélo qui sera financé et concerté.

L'objectif principal de ce « plan vélo » est de tripler l'usage du vélo pour qu'un déplacement sur dix s'effectue à vélo contre un sur trente actuellement (objectif part modale vélo 10%).

FRR souhaite démocratiser l'usage du vélo à tous les quartiers en cassant l'image du vélo réservé à une élite du centre-ville. Un vélo pour tous et à tout âge.

Plusieurs mesures de ce plan vélo seront détaillées au déroulé de ce questionnaire ; citons toutefois : la réalisation d'un réseau de véloroutes, le développement de garages vélos et des aides à l'achat.

Vous pouvez retrouver plus d'information ou des précisions sur www-faisons-respirer-reims.com

Le plan vélo sera présenté aux Rémois en mai à l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB). A terme, il sera intégré au plan de mobilité du Grand Reims (ancien Plan de Déplacement Urbain).

Au sujet de la concertation, rappelons que, convaincu de sa nécessité, Eric QUENARD a été l'acteur du rapprochement entre l'association Vél'Oxygène et les services de la ville en 2013 lorsqu'il était adjoint à la voirie.

Le comité de pilotage du plan vélo sera composé d'élus, des services de la ville et des représentants d'usagers au premier rang desquels l'association Vél'Oxygène.

A ce titre, la liste FRR s'engage à renouveler la convention tripartite entre Vél'Oxygène, la ville de Reims et le Grand Reims. Le comité de pilotage mènera des actions de différentes natures : des réunions en salle, des balades de terrain et des opérations de benchmarking (visites de villes de références, venues d'experts extérieurs, par exemple Strasbourg).

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer un réseau express vélo constitué de voies aménagées y compris carrefours et intersections avec comme principales caractéristiques :

- Être aménagé spécifiquement sur la totalité du parcours (carrefours et intersections compris) avec de larges pistes unidirectionnelles ou bidirectionnelles
- Garantir une vitesse moyenne de 20 km/h, sans arrêt aux intersections dans 75% des situations ou avec des temps d'attente aux principales intersections inférieurs à 45s
- Être éclairé et traité avec un revêtement/marquage d'une couleur différente de la chaussée classique
- Être lisible, confortable et doté d'un jalonnement spécifique.

Êtes vous favorable à la création d'un réseau express vélo réalisé en concertation réelle avec les cyclistes? Quel en serait sa longueur? Selon quel calendrier?

Oui. La création d'un réseau express vélo est une condition indispensable au développement de la pratique du vélo. Eric QUENARD, tête de liste FRR, a été le premier à proposer un réseau de « véloroutes » dont les caractéristiques reprennent en grande partie celles évoquées. Cette proposition est antérieure à la parution de votre manifeste. Quel que soit le nom de ce réseau, il doit être pour les personnes circulant à vélos ou celles qui le souhaiteraient: sécurisant, continu, lisible et adapté à tous les niveaux de pratiques. En outre, il aura une capacité en cohérence avec le développement de la pratique du vélo. Le réseau projeté par Eric QUENARD, tête de liste FRR, auquel nous pouvons apporter des modifications pour tenir compte de vos propositions, se composerait de 3 axes :

1 axe reliant le quartier Orgeval au boulevard Albert 1er et à la zone Farman.

1 axe reliant l'avenue Jean-Jaurès au boulevard Pommery au quartier St Remi. 1 axe reliant le quartier St Remi à l'hôpital et à la zone de Bezannes. Ce plan sera réalisé à raison de 5 km par an.

Action n°3: je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération qui assure un maillage complet de la ville. Il formerait le réseau cyclable secondaire, complémentaire du réseau express vélo, avec des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation. Finies les pistes en pointillés, les ponts infranchissables et les carrefours où les cyclistes sont renvoyés dans la circulation

Finies les pistes en pointillés, les ponts infranchissables et les carretours où les cyclistes sont renvoyés dans la circulation générale. Supprimés les points noirs, le réseau devient enfin confortable et sécurisant. Des itinéraires interconnectés permettent désormais aux cyclistes de tous les âges et de tous les niveaux de faire du vélo leur mode de déplacement au quotidien. Les voies cyclables sont prolongées jusqu'au sas vélo.

Êtes vous favorable à la réalisation de ce réseau continu et sécurisé en concertation réelle avec les cyclistes ? Selon quel calendrier ?

Oui. Nous sommes favorables à la création d'un réseau secondaire en parallèle du réseau express vélo. Son déploiement s'effectuera tout au long du mandat et sous le pilotage du comité vélo.

Action n°4 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines : Betheny, Cernay-les-Reims, Saint-Léonard, Taissy, Cormontreuil, Champfleury, Bezannes, Tinqueux, Saint-Brice-Courcelles, Courcy.

Conscient que les déplacements à vélo dépassent les frontières administratives, Eric QUENARD, tête de liste FRR, mettra tout en œuvre pour créer des connexions avec les communes proches. A noter toutefois que cette réalisation peut dépendre d'autres collectivités (Grand Reims, conseil départemental, etc.).

Action n°5 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Vous engagez-vous à déposer un dossier pour l'appel à projets 2020 (date limite le 31 mai)

Oui. A travers le plan vélo national, le gouvernement souhaite favoriser la réalisation de réseau cyclable continu. Cet objectif est partagé par Eric QUENARD, tête de liste FRR. Nous déposerons des dossiers pour mobiliser les financements dès 2020.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6: je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Êtes vous favorable à cette mesure ?

Oui totalement. Les angles morts représentent un véritable danger pour les personnes circulant à vélo. La nouvelle législation imposant des autocollants à l'arrière des bus et camion est insuffisante sur le sujet. Des actions de sensibilisation devront être mise en place sans attendre un changement de réglementation.

Action n°7: je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

La volonté d'augmenter le nombre de déplacements à vélo a pour corollaire de repenser la circulation dans sa globalité. Cela doit se faire de façon concertée en privilégiant les déplacements non polluants.

Action n°8 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Cette mesure s'accompagne d'une synchronisation des feux tricolores pour une « onde verte » à 25km/h feux tricolores, qui contrairement aux voitures, ne détectent pas les vélos la plupart du temps.

Dans notre programme figure la ville apaisée où la norme sera la limitation à 30 km comme norme avec l'exception à 50 km/h, donc nous sommes en accord sur ce point. En ce qui concerne les feux tricolores nous supprimerons ceux ne détectant pas les cyclistes.

Action n°9: je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

ACTION 9:

Oui de telles zones seront créées en particulier devant les établissements scolaires en cohérence avec l'engagement de « zéro accident sur le trajet de l'école.

Action n°10: je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

cf question précédente. A adapter à chaque cas.

Action n°11 : je suis indécis·e

Étendre la zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Réglementer le stationnement des véhicules motorisés est à regarder comme un moyen ou un outil. Pas une fin en soi.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare-centre à hauteur de 5% minimum du trafic voyageur, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Oui, bien sûr, c'est nécessaire à une réelle intermodalité.

Action n°13: je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Des garages à vélos sécurisés peuvent également être implantés sur les aires de covoiturage.

Une aide technique ou financière sera apportée aux entreprises et copropriétés souhaitant créer des stationnements vélos. En parallèle, des garages à vélos seront créés sur l'espace public.

Action n°14 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Nous y sommes favorables tout comme toutes autres mesures visant à encourager la mobilité des plus jeunes.

Action n°15 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Oui, entièrement d'accord. Cf. réponse 13.

Action n°16 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Oui et cela figure dans nos propositions. Pour les livraisons, nous souhaitons à aller vers un système comme celui de Nantes avec des horaires de livraison plus larges pour les véhicules non polluants.

Action n°17 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville. Située au cœur de Reims, la Maison du vélo permet aux cyclistes de bénéficier d'informations et de services.

Un atelier participatif de réparation et d'entretien des cycles sera une composante essentielle. A l'aide d'un vélo cargo dédié, l'atelier se déplacera pour des interventions ponctuelles dans un rayon de plusieurs kilomètres. La Maison du vélo proposera le marquage Bicycode des vélos, la vente de vélos d'occasion révisés aux jeunes, aux étudiants, à ceux qui en ont la nécessité. Des informations sur la pratique du vélo à Reims seraient diffusées ainsi que des conseils en mobilité.

La Maison du Vélo sera aussi le lieu intermodal par excellence avec les bus, tramways et trains, et d'où pourront aussi s'élancer promenades en groupes et vélo-école pour l'apprentissage du rouler en ville des enfants.

Oui c'est un outil indispensable (et cela figure dans notre programme) le modèle caennais entre autres est intéressant.

Promouvoir une culture vélo

Action n°18: je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%

L'apprentissage du vélo à l'école sera fortement développé de manière à savoir rouler seul en ville à la sortie du cycle élémentaire. Les activités périscolaires se prêtent particulièrement à cet apprentissage qui développe en même temps le sens du plein-air et de l'exercice physique.

Total accord. Comme indiqué en réponse 14, nous sommes favorables à toute mesure visant à favoriser la mobilité des plus jeunes.

Action n°19 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Des fonds seront mobilisés via le programme ALVEOLE

Action n°20 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux. Depuis le 1er janvier 2020, les employeurs peuvent contribuer au frais de déplacement vélo domicile-travail sur une base forfaitaire à hauteur de 400 euros/an maximum.

La ville de Reims et le Grand Reims se montreront exemplaires en matière de mobilités. Ce forfait sera proposé. Cette mesure sera complétée par d'autres au travers un plan de mobilité ambitieux.

Action n°21: je m'engage

Créer une "journée sans voiture". La fréquence serait d'une fois par mois.

Afin de permettre au plus grand nombre de pratiquer la mobilité à vélo des restrictions de circulation seront prises sur des axes ou des périmètres, par exemple le premier dimanche de chaque mois.

Action n°22: je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Stopper l'organisation de stationnements sur les aménagements cyclables lors des matchs de football ou lors du marché de Noël

Considérer le vélo comme véritable moyen de déplacement implique de ne plus tolérer voire organiser le stationnement sur les aménagements cyclables. Les policiers municipaux seront sensibilisés sur le sujet

Action n°23 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Notre volonté est de communiquer massivement sur le vélo et ses bienfaits.

Commentaires généraux

La liste Faisons Respirer reims, dirigée par Eric Quénard considère le vélo comme un moyen de transport qui doit être considéré comme tel et non une sous catégorie. Qui plus est, le vélo est non polluant et bon pour la santé. Notre objectif est de tripler le nombre de pratiquants en levant les obstacles à son développement, en premier lieu l'insécurité et le vol. C'est la base de notre lan vélo.